Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20261110-03112026_06-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 03 novembre 2026

Le mardi 3 novembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Valérie BRIEUC, Mme Martine BARBÉ, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Florian GAULTIER, M. Pascal MIRIEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Mélinda LEBAS, Mme Annie GUILLARD, Mme Alicia PILORGET, M. Nicolas MAGNAN, M. Patrick RODIER.

Absents : Mme Christelle HAGUET (pouvoir à Mme Annie GUILLARD), M. Francis LORCY (pouvoir à Mme Gwenola BERHAULT), Mme Sophie VILSALMON (pouvoir à M. Pierre RMARÉ), Mme Nathalie MAUDEZ.

M. Quentin RENAULT, Maire, préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

03/11/26 – 6 – Travaux et Aménagements – Dénomination du parking rue de la Madeleine

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement du parking situé rue de la Madeleine sont désormais achevés ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la dénomination de cet espace afin de faciliter son identification et son repérage par les habitants, les usagers et les visiteurs ;

CONSIDÉRANT que ce parking est déjà couramment désigné sous l'appellation « Parking de la Madeleine », en référence à la rue dans laquelle il se situe, et qu'il est ainsi identifié par les usagers ;

Il est proposé au Conseil municipal de retenir cette dénomination afin de conserver une appellation simple, cohérente avec la localisation du parking et correspondant à l'usage existant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ :
(2 pour la dénomination Place de la Madeleine)

- **DÉCIDE** de dénommer le parking nouvellement aménagé, situé rue de la Madeleine : « Parking de la Madeleine » ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20261110-03112026_06-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette dénomination, notamment la mise en place de la signalétique correspondante.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 10/11/2026

Le Maire,
M. Quentin RENAULT

La secrétaire,
Mme Céline ENGEL